Sujet: [INTERNET] enquête publique CENTRALE BIOGAZ DE LA RIBIÈRE
De : myriam brunozzi <myriam.brunozzi@orange.fr>
Date : Sun, 14 Oct 2018 16:21:37 +0200 (CEST)
Pour : pref-enquete-publique <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

Objet : enquête publique CENTRALE BIOGAZ DE LA RIBIÈRE

Mme Myriam Brunozzi

A l'attention de M. Le Président de la Commission d'enquête

Limoges, le 14/10/18

Monsieur,

Par ce courrier, je vous fais part de ma totale opposition au projet d'installation d'une usine de méthanisation rue Archimède à Limoges.

J'habite rue du champfour depuis mars 2008

Je travaille rue Paul Claudel depuis 2017.

Ce projet ne manquera pas de provoquer des nuisances liées aux odeurs en raison du transport d'entrants et de digestats par camions bâchés, du stockage sur une zone de 3000 m2 à ciel ouvert, du stockage d'entrants également à ciel ouvert, du transport des déchets d'origine animale par camion. L'abattoir génère déjà des odeurs pestilentielles, celles ci seront amplifiées par le transport et le stockage de nouveaux déchets qui vont s'y ajouter.

La société Vol V Biomasse ne maitrise pas les nuisances olfactives à Quimper, leur usine qui est en fonction depuis un peu plus d'un an. Les riverains subissent des nuisances importantes depuis le début de l'exploitation de cette unité. Le projet de l'usine de méthanisation de Limoges utilise les mêmes technologies que l'usine de Quimper, avec les mêmes matières à méthaniser.

Comment peuvent-ils affirmer que nous ne subirons aucune nuisance olfactive ici, alors même que, malgré plusieurs interventions et « améliorations », ils n'ont pas réussi à l'assurer à Quimper ?

Il y a bien d'autres arguments susceptibles de mettre en doute ce projet d'implantation en ville. Pour ces raisons, je suis totalement opposé à l'implantation d'une usine à Limoges en proximité des habitations, des entreprises et souhaite que ce projet ne soit pas autorisé ici.

En vous remerciant de votre attention,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations.

Myriam Brunozzi